

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
(SEANCE PUBLIQUE) N° 04/2023**

Le **27 Avril 2023 à 10 heures**, il sera procédé dans la **salle de réunion au 1^{er} étage de la Commune d'Ouislane** à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour les **travaux d'entretien du réseau de l'éclairage public à la commune d'Ouislane**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau des études et marchés de la commune, il peut être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : **www.marchespublics.gov.ma**

- * Le cautionnement provisoire est fixé à **Deuze mille Dirhams (12.000.00) Dhs.**
- * L'estimation des couts des travaux établis par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt Dirhams TTC (799 380,00 DHS TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité et à celles de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit transmis par la voie électronique ;
 - Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Les échantillons doivent être déposés au service d'études et marchés de la commune contre délivrance d'un accusé de réception au plus tard le **26 Avril 2023** avant **16 heures 30 min.**
- Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'**article 4** du règlement de la consultation.

N.B : Le dossier technique comprend une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement à titre définitif ou provisoire :

Secteur	Classe	Qualification
J	4	J.4 (Travaux d'éclairage public)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE

OUISLANE le : 30/03/2023


Président : 
Driss Ameur

